

Le fonds de l'AVS a perdu 3 à 4 milliards de francs en 2008

Retraites Avec 35% de sa fortune investie en actions, le fonds de compensation a subi de plein fouet la tempête boursière de cette année. Rattraper les pertes prendra du temps

Yves Hulmann

La crise financière va peser sur le système de retraite suisse pendant encore plusieurs années. En ce qui concerne le premier pilier, le fonds de compensation de l'AVS, l'organe en charge de gérer la fortune de l'assurance vieillesse et survivants (AVS), de l'assurance invalidité (AI) et de l'assurance perte de gain (APG), ne fournit des indications qu'à la fin de chaque trimestre. A fin septembre 2008, la fortune du fonds de compensation de l'AVS totalisait 25,51 milliards de francs, contre 27 milliards au 31 décembre 2007. Sur ce montant, la part des placements représentait 22,83 milliards à fin septembre, contre 24,74 milliards en fin d'année dernière. Les liquidités ont, elles, été rehaussées à 2,68 milliards, contre 2,26 milliards neuf mois plus tôt.

Après neuf mois, la performance du fonds de l'AVS est de - 9,2%, indique Eric Breval, gestionnaire. Qu'en est-il suite au nouveau plongeon survenu sur les marchés en octobre? Le fonds de compensation de l'AVS ne fournit pas d'autres estimations intermédiaires. «Les pertes du fonds se sont accrues compte tenu de l'évolution des marchés», concède le gérant.

En se basant sur l'indice LPP Pictet - qui sert de référence pour évaluer les performances des avoirs des caisses de pension - les pertes totales essuyées par le fonds de l'AVS sur ses placements devraient se situer entre 11 et 18% pour la période allant de janvier à fin octobre, selon la part en actions retenue. En extrapolant ces données, les pertes subies par le fonds atteindraient ainsi entre 3 et 4 milliards de francs.

Dans la partie supérieure
de la fourchette

«Compte tenu de l'allocation de la fortune du fonds de l'AVS, qui investit en moyenne 35% de sa fortune en actions, les pertes effectives devraient se situer plutôt dans la partie supérieure de cette fourchette», considère pour sa part un spécialiste des questions liées aux caisses de retraite. Cela d'autant plus que l'allocation du portefeuille de l'AVS comprend d'autres catégories d'actifs à risque à l'instar des matières premières (5%), elles aussi fortement touchées par la correction ces derniers mois.

6 milliards de plus-value entre 2002 et 2007

Le spécialiste admet néanmoins qu'il est difficile d'établir une estimation précise de l'état actuel de la fortune du fonds de l'AVS sans connaître en détail son mode de gestion, par exemple de savoir s'il recourt à des pratiques de couverture. Dans ce cas, les pertes réalisées sur ses placements seraient moindres.

Quelles seront les conséquences à long terme des pertes subies en 2008 par le fonds de compensation de l'AVS? L'objectif de rendement annuel de 5,5 à 6% visé aura été manqué durant deux exercices successifs (voir tableau). Eric Breval rappelle cependant que le fonds a réussi, grâce à sa politique de placement, à dégager une plus-value dépassant les 6 milliards de francs durant les cinq dernières années allant jusqu'à fin 2007.

«Si notre fonds veut, à long terme, partiellement compenser les pertes systématiques de l'AI et de l'APG - et bientôt celles de l'AVS - il faudra bien investir de manière à ce que, en moyenne, les marchés nous apportent une plus-value», argumente le gérant. Cela implique donc d'investir aussi dans des actifs par nature plus volatils, mais capables de générer un rendement espéré supérieur sur le long terme. «Pour en profiter, il faut également savoir accepter les moins bonnes années», souligne le gérant du fonds de l'AVS.

Pas d'attentes irréalistes

De son côté, le spécialiste indépendant des caisses de retraites se montre moins optimiste: «Les attentes de la société par rapport à la performance réalisée grâce au marché ne doivent pas être irréalistes. Il n'est pas certain que le rebond des bourses ces prochaines années soit aussi important qu'entre 2003 à 2007», avertit l'expert.

Dans tous les cas, les pertes essuyées en 2008 par le fonds de l'AVS limiteront sa marge de manœuvre au cours des prochaines années. Un paramètre dont il faudra tenir compte quel que soit le résultat de la votation sur l'initiative populaire pour un âge de l'AVS flexible le 30 novembre prochain.